

CITOYENNETÉ

APPEL À CANDIDATURE

Devenez référent de votre quartier !

Conformément à ses engagements, la municipalité souhaite nommer des référents de quartier pour mieux identifier les difficultés du quotidien : dégradations et incivilités, dépôts sauvages, personnes isolées et/ou en difficulté, dysfonctionnement de l'éclairage public, alertes risques submersion...

Devenir référent de quartier c'est améliorer la qualité des services et du cadre de vie !

Neuf quartiers ont été définis :

1. Les Grenettes – Peu Pinson
2. La Noue Centre et les Clémorinants
3. Montamer – Ensemberts
4. La Ferlandière
5. Les Tamaris – les Senses
6. Paradis centre Bourg
7. Les Faugerou - Eglise
8. Sainte-Marie Est
9. Port Notre-Dame

Principales qualités du référent de quartier :

- Être à l'écoute de chacun
- Faire preuve d'impartialité et de discrétion
- Savoir relayer l'information

En aucun cas les référents de quartier ne peuvent :

- Se substituer aux décisions des élus
- Régler des conflits de voisinage ou familiaux
- Transiger aux règles de confidentialité, donner des informations nominatives et personnelles, sauf en cas de mise en danger.

Une charte d'engagement, pour une durée de deux ans renouvelables, précisera les objectifs de cette mission volontaire et bénévole dans l'intérêt général de la commune, du quartier et de ses habitants.



Si vous êtes intéressé,

résident permanent et inscrit sur les listes électorales de Sainte Marie de Ré, vous pouvez déposer votre candidature en mairie ou par mail (info@saintemariedere.fr) avant le **31/12/2021** accompagnée :

- d'une lettre de motivation
- d'une copie de votre carte nationale d'identité
- de vos coordonnées (adresse, téléphone et mail)